



## Déploiement national

Offrir une aide partout au Québec!

# APPEL DE PROPOSITIONS

Tous ensemble, nous avons le pouvoir de transformer la vision qu'un(e) jeune de la DPJ a de son avenir. Avec bienveillance et complicité, la Fondation des jeunes de la DPJ (FJDPJ) propose que l'on s'investisse collectivement pour le mieux-être de ces jeunes afin de leur donner l'estime, le courage et la confiance de croire au champ des possibles. La FJDPJ élargit son champ d'action pour apporter une aide supplémentaire dans différentes régions du Québec, tout en continuant d'intervenir à Montréal où les besoins pour les jeunes de la DPJ demeurent criants.

### Objectif

Le passage à la vie adulte est un moment charnière pour les jeunes de la DPJ. Il s'agit d'une période délicate où les jeunes de la DPJ sont souvent dépourvus d'un soutien familial adéquat ou d'un filet social suffisant pour faire face à cette nouvelle étape. La FJDPJ souhaite donner son appui aux jeunes de 16 à 25 ans qui sont ou ont été soutenus par le système de protection de la jeunesse pour le développement de leur autonomie et leur transition vers la vie autonome.

Une première enveloppe est créée afin de soutenir les jeunes en besoin de protection partout au Québec pour les soutenir dans leur transition vers la vie autonome. Le financement d'initiatives à travers les différentes régions permettra aux jeunes de pouvoir accéder à du soutien supplémentaire et de bonifier l'offre selon les besoins spécifiques des jeunes dans chaque région.

La Fondation des jeunes de la DPJ invite les organismes et autres fondations œuvrant pour les jeunes qui sont ou qui ont été sous la loi de la protection de la jeunesse (LPJ) incluant les enfants sous tutelle de la DPJ ou sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), intéressé-e-s à obtenir du soutien financier à nous soumettre une proposition. Le soutien financier est octroyé pour financer des activités en lien avec notre mission commune et permettra d'accélérer et amplifier l'impact.

Il est entendu que les fonds seront dédiés aux jeunes ou anciens jeunes sous la LPJ ou la LSJPA. Le soutien financier peut soutenir vos interventions en tout ou en partie. Le financement est conditionnel à ce que ce soit utilisé uniquement aux fins spécifiées dans l'appel de propositions déposé et approuvé.

### Description du financement

Entre 4 et 10 propositions seront sélectionnées selon la qualité du dossier et les priorités établies ici-bas.

### Pour déposer votre proposition

Vous pouvez présenter votre demande du 5 avril au 8 mai 2022. Veuillez remplir le formulaire ci-joint et l'envoyer à [genevieve.gagnon@fjdpj.ca](mailto:genevieve.gagnon@fjdpj.ca). Nous prévoyons de rendre les décisions de soutien financier dans la semaine du 6 juin 2022.

### Des questions

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la directrice des programmes, impact et relations avec la communauté, madame Geneviève Gagnon : [genevieve.gagnon@fjdpj.ca](mailto:genevieve.gagnon@fjdpj.ca) ou au 514 385-5018.



# Déploiement national

## Offrir une aide partout au Québec!

## LES CRITÈRES

### Critères d'admissibilité

Pour présenter une demande, vous devez répondre à tous les critères d'admissibilité suivants. Votre organisme doit :

- Démontrer que l'organisation va soutenir directement les jeunes qui sont ou qui ont été sous la LPJ ou la LSJPA;
- Être situé au Québec et avoir une preuve de constitution en société ou d'enregistrement provincial;
- Être l'un des types d'organismes suivants :
  - Fondations (OBE) déjà existantes œuvrant pour les jeunes de la DPJ;
  - À but non lucratif (OBNL) ou entreprise d'économie sociale offrant déjà des services/du soutien et qui démontre un fort impact auprès de cette clientèle.

Pour que votre demande soit jugée recevable, vous devez remplir toutes les conditions d'admissibilité présentées ci-dessus et fournir les documents nécessaires lors du dépôt de votre dossier.

### Critères qui seront considérés lors de la sélection des propositions par le comité d'allocations de la FJDPJ

- Soumettre une proposition qui s'inscrit en adéquation avec les objectifs du programme [Transition vers la vie autonome](#) de la FJDPJ (voir également le document qui présente le programme et objectifs);
- Nombre de jeunes touchés;
- Nombre de jeunes pris en charge par la DPJ dans votre région;
- Qualité de la concertation et des partenariats entre votre organisation et les acteurs du milieu dans votre région.

### Priorités

La priorité sera accordée aux propositions :

1. Qui prennent place dans une région du Québec autre que Montréal;
2. Qui contribueront dans une région où la proportion de jeunes de la DPJ VS l'aide disponible est démontrée comme étant problématique;
3. Qui auront démontré avoir un potentiel d'impact significatif auprès des jeunes de la DPJ ou des anciens jeunes;

### Propositions non admissibles

- Une proposition dont le financement pourrait être couvert par les instances gouvernementales;
- La FJDPJ a pour mission de soutenir uniquement les jeunes sous ou ayant été sous la LPJ, sous tutelle de la DPJ ou la LSJPA, en ce sens, une proposition qui soutiendrait d'autres jeunes en difficulté qui ne répondent pas aux précédents critères ne sera pas considérée dans le cadre du présent appel de propositions.

### Processus de sélection

Le [comité d'allocations](#) étudiera les propositions soumises à la Fondation au courant du mois de mai. Les confirmations de soutien seront transmises au plus tard à la mi-juin. Les premiers versements seront effectués vers la fin juin 2022.